

DIVISION D'ORLÉANS

CODEP-OLS-2016-048366

Orléans, le 9 décembre 2016

Madame la Directrice du Centre d'Etudes
Commissariat à l'Energie Atomique et aux
énergies alternatives (CEA)
BP 6

92263 FONTENAY-AUX-ROSES

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centre du CEA de Fontenay-aux-Roses – INB n°165 et 166
Inspection n°INSSN-OLS-2016-0527 du 21 novembre 2016
« Autorisations internes »

Réf. : Code de l'environnement, notamment ses articles L.592-21 et suivants, L.596-1 et L.557-46.

Madame la Directrice,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) précisées en référence, concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 21 novembre 2016 sur les installations nucléaires de base (INB) n°165 et 166 du centre CEA de Fontenay-aux-Roses sur le thème « Autorisations internes ».

Je vous communique, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 21 novembre 2016 portait sur la mise en œuvre du système d'autorisations internes dont les modalités sont prescrites par la décision de l'ASN n° 2010-DC-0178 du 16 mars 2010, modifiée par la décision de l'ASN n° 2013-DC-0377 du 29 octobre 2013.

Les inspecteurs ont débuté leur inspection par l'examen de l'organisation mise en place sur le site de Fontenay-aux-Roses pour la mise en œuvre du processus de délivrance d'une autorisation interne. Ils ont vérifié comment ce processus était décliné et appliqué sur le site et dans les INB de Fontenay-aux-Roses.

Les inspecteurs ont ensuite étudié l'ensemble des dossiers de modifications ayant fait l'objet d'une délivrance d'autorisation interne en 2016.

.../...

Les inspecteurs considèrent que le système d'autorisations internes est mis en œuvre de façon satisfaisante sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Les dossiers de délivrance des autorisations internes examinés se sont avérés complets et instruits conformément aux attendus.

Néanmoins, certaines recommandations ou demandes, énoncées dans les autorisations délivrées, ne font pas l'objet d'un suivi suffisant. Aussi, la liste des documents nécessaires à l'analyse par la cellule de sûreté des dossiers de demande de délivrance d'une autorisation interne doit être définie. Enfin, les dates de délivrance des autorisations internes et de déclenchement des travaux doivent être suivies.



A. Demandes d'actions correctives

Documents nécessaires à la délivrance d'une AI

Lors de l'examen des dossiers de demande de délivrance des autorisations internes (AI) pour l'année 2016 analysés par la cellule sûreté de Fontenay-aux-Roses, les inspecteurs ont constaté que les documents nécessaires à leur examen n'étaient pas explicitement listés.

La cellule de sûreté du site de Fontenay-aux-Roses a notamment examiné la demande d'autorisation interne pour les nouveaux sas operculaires. Cet examen a donné lieu à l'émission d'un formulaire d'étude de demande selon la procédure en vigueur. Le positionnement sur les modalités d'approbation par la cellule sûreté a été rendu difficile, faute de prévisionnel dosimétrique joint. Vous avez précisé que cette situation n'était pas isolée et s'était déjà présentée.

Demande A1 : je vous demande de définir la liste des documents nécessaires au dépôt d'un dossier de demande de délivrance d'une autorisation interne pour son analyse par la cellule de sûreté du site de Fontenay-aux-Roses. Vous mettrez à jour la procédure du centre sur les autorisations internes en conséquence. Vous vous assurerez par les moyens que vous jugerez opportuns que les dossiers de demande de délivrance d'une AI transmis par les installations soient conformes aux attendus réglementaires.



Date de mise en service des autorisations internes

Les inspecteurs ont examiné l'ensemble des dates de mises en service des autorisations internes.

La mise en service d'une autorisation interne, une fois celle-ci délivrée, doit être déclenchée dans le délai de deux ans en application du paragraphe 3.4 de la procédure d'autorisations internes du centre de Fontenay-aux-Roses concernant la sûreté nucléaire.

Ce délai ne fait l'objet d'aucun suivi formalisé par la CSMTQ.

Demande A2 : je vous demande de mettre en place un suivi exhaustif des dates de délivrance des autorisations internes et des délais associés. Le principe de ce suivi sera intégré à la procédure « autorisation interne » du centre. Vous transmettez les modalités de ce suivi.



Suivi des recommandations et des demandes lors de la délivrance des AI

Les inspecteurs ont examiné toutes les recommandations émises lors des délivrances des autorisations internes par la directrice du CEA de Fontenay-aux-Roses en 2016.

L'autorisation de mise en service des nouveaux sas operculaires au bâtiment 58, délivrée le 24 juin 2016, précise entre autres que l'installation doit formaliser les exigences de formation et les conditions d'habilitation des opérateurs chargés de la mise en œuvre des nouveaux sas operculaires (demande D). Ces exigences devaient être formalisées et validées par le chef d'installation de manière à ce que l'habilitation des opérateurs puisse être prononcée avant le début des opérations. La même demande concerne aussi les autorisations de mise en service des nouvelles cloches de transfert 60L et des nouveaux chateaux de transfert 50L au bâtiment 58 émises le 24 juin 2016 (demandes G).

Les inspecteurs ont constaté que les formations adéquates avaient bien été suivies par les opérateurs mais que leurs autorisations de travail (l'habilitation est réservée aux agents CEA) ne leur avaient pas été délivrées par le chef d'installation.

La cellule sûreté a attesté que le contrôle de l'application des recommandations prévues dans les délivrances d'autorisation interne ne se faisait que lors des points d'arrêt prévus initialement dans les documents de suivi et lors de contrôles de second niveau.

Demande A3 : je vous demande de mettre en place un suivi exhaustif de l'ensemble des recommandations émises lors des délivrances des autorisations internes. Vous finaliserez cet engagement dans la procédure « autorisation interne » du centre. Vous veillerez à ce que le chef de l'installation régularise l'autorisation de travail des opérateurs si l'intervention n'est pas achevée.

☺

B. Demandes de compléments d'information

Audit par l'Inspection Générale et Nucléaire (IGN) du CEA

Vous avez précisé aux inspecteurs qu'un audit par l'IGN avait lieu chaque année. Vous n'aviez pas encore reçu, le jour de l'inspection, le compte-rendu de l'inspection IGN qui s'est déroulée en 2016.

L'un des thèmes de cet audit annuel concerne le processus de délivrance des AI.

Demande B1 : je vous demande de me transmettre le compte-rendu de l'audit de 2016 de l'IGN dans le mois suivant sa parution et de me préciser les suites données aux remarques de l'IGN.

☺

C. Observations

Mise à jour fiche descriptive des travaux d'extension du bâtiment 58

C1- Les inspecteurs ont noté que la fiche descriptive des travaux d'extension du bâtiment 58 devait faire l'objet d'une mise à jour.

☺

Analyse FOH postérieure à la casse du 3^{ème} enceinte de CANDIDE

C2- Les inspecteurs ont noté qu'une analyse FOH serait effectuée postérieurement à la casse de la 3^{ème} enceinte de CANDIDE.

∞

Registre accès zone orange – Salle 44

C3- Les inspecteurs ont noté positivement que le registre d'accès zone orange était disponible et opérationnel dans la salle 44, alors que les travaux n'étaient pas encore débutés.

∞

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois de vos remarques et observations ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN (www.asn.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la division d'Orléans

Signé par Pierre BOQUEL